

Le torchon brûle autour de la réforme des sapeurs-pompiers morgiens

Polémique

La récente réorganisation du SIS Morget est contestée par la Commune de Lonay

Ça sent le roussi chez les sapeurs-pompiers. Quelques semaines après l'annonce de la réforme du SIS Morget («*24 heures*» du 19 décembre 2017), la Commune de Lonay remet en question la manière de procéder. «Le comité directeur (CODIR) et le commandant ont pris des mesures que nous déplorons, détaille le syndic, Philippe Guillemain. Mais plus que le fond, c'est la forme que nous contestons. Nous estimons que la réorganisation aurait dû être validée par le Conseil intercommunal lors d'une assemblée générale extraordinaire.»

La Municipalité a donc adressé un courrier à l'organe exécutif ainsi qu'aux 28 autres communes membres de l'association pour savoir si le CODIR était bien compétent pour entériner une telle restructuration. «Il me semble que c'est le cas, rétorque le président du comité directeur, Roger Burri. Cependant, nous avons omis que la modification du règlement devait être soumise à l'approbation du Conseil intercommunal. Si on y avait pensé, on aurait bien évidemment d'abord demandé l'accord des différentes entités.»

Pas question pour autant de revenir en arrière. «Nous allons présenter le règlement au Conseil intercommunal de manière rétroactive, révèle Roger Burri. Étant donné l'urgence de

la réforme, nous ne pouvons pas attendre que le nouveau texte soit accepté pour agir, car une telle démarche durerait des mois. Dans ce sens, nous nous appuyons sur l'article précisant que le commandant est habilité à prendre des mesures pour assurer l'efficacité du service.»

Malaise palpable

Même s'il ne semble pas trop inquiet quant à la tournure des événements, Roger Burri reste prudent: «Nous allons attendre de voir comment les autres communes réagissent.» Du côté de Tolochenaz, le municipal en charge du dossier, Olivier Jeanerret, partage en partie le sentiment des autorités lonaysannes: «D'un point de vue personnel, je pense que le Conseil intercommunal aurait au moins dû être informé de la réforme, déclare-t-il. Le comité directeur aurait pu envoyer une lettre ou dévoiler

ses intentions lors d'une séance qui aurait permis de s'exprimer en amont de la réorganisation.»

Si l'on ne peut pas - encore - parler de grogne, le malaise est cependant palpable puisque les quelques autres municipaux et syndicats que nous avons sollicités n'ont pas souhaité commenter publiquement la démarche de Lonay, tout en admettant un problème «surtout sur la forme plus que sur le fond».

Reste désormais à savoir ce qu'il se passerait dans le cas où le Conseil intercommunal venait à refuser la modification du règlement. Contactée afin de clarifier la situation, la préfète du district de Morges, Andréa Arn, n'a pas souhaité commenter le dossier avant d'en avoir discuté avec le président du comité directeur. Un rendez-vous avec Roger Burri a été agendé dans cette optique prochainement.

Raphaël Cand

La réforme en question

Dévoilée il y a quelques semaines, la réforme du SIS Morget consiste en la suppression des postes de chefs d'organe d'intervention et le remplacement des sections DAP (détachement d'appui) des trois organes d'intervention du bord du lac (Saint-Prex, Morges et Denges) par une section «de relève». Une décision qui avait déjà provoqué quelques grincements de dents. Notamment celles du chef du DAP de Denges appelé à disparaître. Le capitaine, Luc Giezendan-

ner, estime avoir été traité comme un «malpropre». Malgré la colère de certains, le président du comité directeur de l'association, Roger Burri, maintient que la réorganisation était urgente et nécessaire: «Elle va améliorer le fonctionnement du SIS Morget en supprimant un échelon qui n'était qu'alibi. Car les membres des sections DAP concernés effectuent deux ou trois exercices chaque année, mais ne sont jamais appelés pour des interventions.»